Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Projet d'agglomération de 5e génération Grand Genève

Synthèse

© AdobeStock

www.grand-geneve.org

JUIN 2025

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Projet d'agglomération de 5e génération Grand Genève

Synthèse

JUIN 2025

Sommaire

Éditorial p. 5

Le Grand Genève : Un bassin de vie et une institution p. 8

L'organisation politique et technique du Grand Genève p. 12

Les Projets d'agglomération 1 à 4 p. 16

Le Projet d'agglomération 5 p. 24

Perspectives p. 38

Signatures p. 42

© AdobeStock

Paysages du Grand Genève vus depuis le Jura

Éditorial

Éditorial

Plus d'un milion d'habitants du Grand Genève participent chaque jour, par leurs choix de résidence et de consommation, de modes de déplacements, leurs pratiques sociales et culturelles, à modeler notre bassin de vie, de part et d'autre d'une frontière commune. Leurs choix reflètent notre réalité transfrontalière, où les questions institutionnelles ne peuvent être dissociées des matérialités quotidiennes.

Face à cette réalité territoriale, notre engagement dans la coopération transfrontalière et dans les Projets d'agglomération relève de l'évidence.

Cette 5e génération verra les vingt ans du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, en 2027. Vingt années de réflexions, de travaux et de réalisations au bénéfice des habitants de l'agglomération, vingt années qui nous invitent à dresser le bilan de nos réalisations et à nous réinventer avec audace et ambition.

Dans le Grand Genève, les générations successives de projets d'agglomération ont révolutionné les pratiques de déplacements. Le Léman Express accueille 70 000 usagers quotidiens, les passagers sont toujours plus nombreux dans les tramways et transports publics et 400 kilomètres de pistes cyclables améliorent la qualité des déplacements.

Nos quartiers, alliés à des mesures environnementales et paysagères, ont également su allier densification vers l'intérieur, qualité des espaces publics et animation urbaine. Au-delà de la réalisation des mesures, les Projets d'agglomération constituent, depuis vingt ans, un lieu d'échange, de partage d'expérience et d'émergence d'une culture territoriale commune qui dépasse les frontières.

Cette culture territoriale commune nous amène régulièrement à nous interroger sur les interdépendances et les responsabilités que nous partageons dans notre bassin de vie.

En 2023, nous avons déterminé dix objectifs-cibles pour la transition écologique du territoire dans la Charte Grand Genève en transition. En 2024, nous nous sommes également dotés d'une nouvelle vision territoriale transfrontalière. Cette image de notre bassin de vie en 2050, nous savons pouvoir la mettre en œuvre ensemble, confiants dans nos capacités à coopérer et ambitieux dans nos moyens de mise en œuvre. En nous appuyant sur les Projets d'agglomération, nous pouvons continuer à encourager les changements de comportement, planifier le Grand Genève, préserver le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et coordonner les politiques publiques pour améliorer la qualité de vie des habitants.

S'appuyant sur vingt années de coopération ; le Projet d'agglomération 5, en phase avec les besoins d'aujourd'hui, se tourne résolument vers l'avenir pour « faire territoire » autrement, en repensant la cohérence - urbanisation - transport à l'aune de la transition écologique avec une vision d'ensemble renouvelée.

© Alpcat Médias

Pratique du vélo, rive gauche du Léman

Le Grand Genève : Un bassin de vie et une institution

Le Grand Genève : Un bassin de vie et une institution

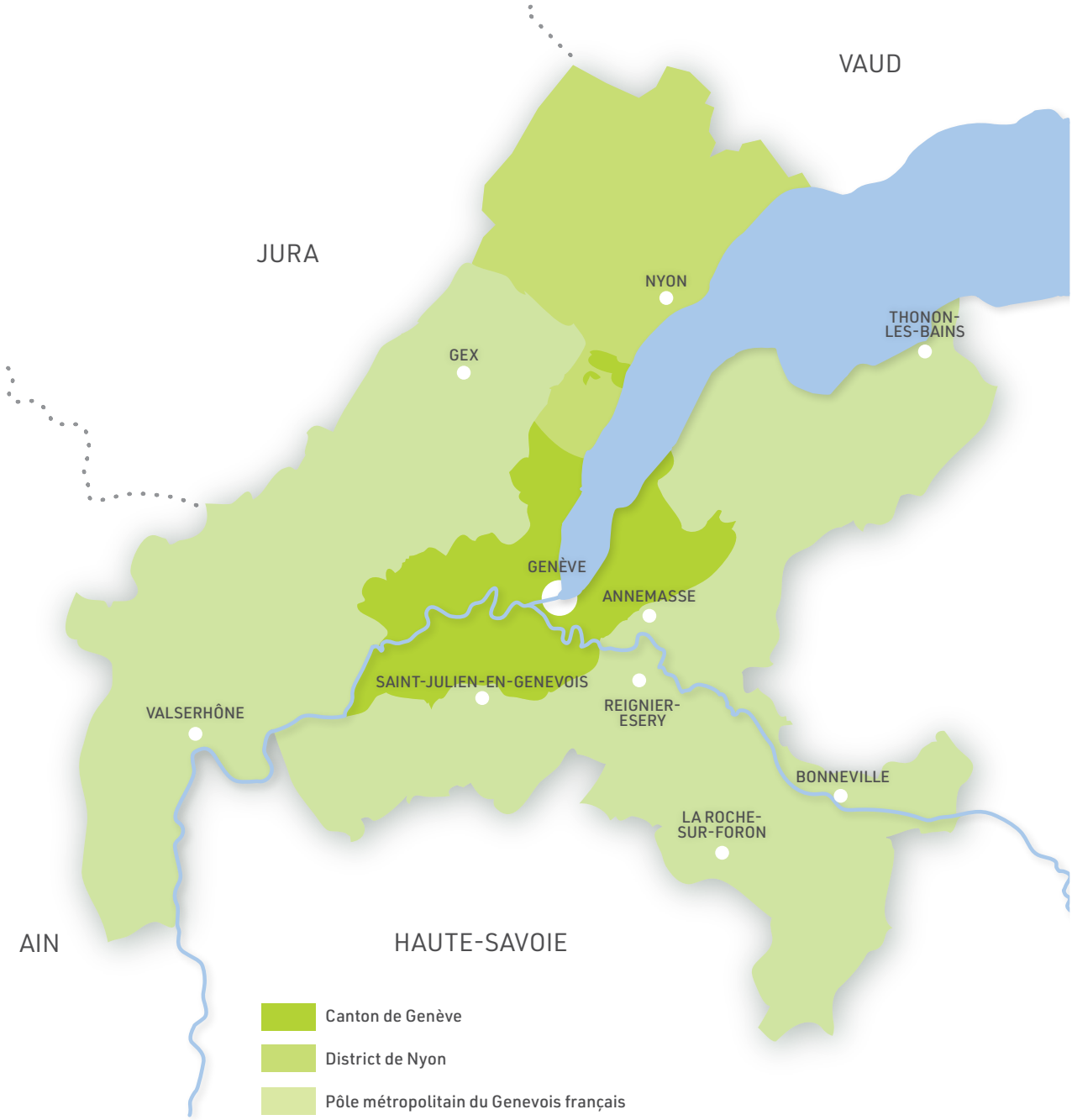

2 pays
2 cantons
2 départements
1 région

209 communes

2000 km²

1'046'000 habitants

546'000 emplois

Territoire du Grand Genève

Le bassin de vie du Grand Genève s'étend entre Alpes, Jura et Léman, de Nyon à Bonneville et de Valserhône à Thonon-les-Bains, en passant par Gex, Ferney-Voltaire, Meyrin, Saint-Julien-en-Genevois, Genève, Annemasse et La Roche-sur-Foron. Plus d'un million d'habitants y vivent la réalité d'espaces urbains mais aussi de paysages ruraux et montagnards, dans un territoire très attractif au cadre de vie exceptionnel. Leurs déplacements, leurs vies personnelles et professionnelles, leurs choix de tous les jours façonnent un bassin de vie transfrontalier, qui dépasse les frontières administratives et institutionnelles.

Les acteurs publics du territoire, conscients de ce phénomène, se sont organisés depuis les années 1970 pour créer des espaces de dialogue et de coopérations transfrontalières, selon différentes thématiques et compétences.

La création du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève en 2013 permet à ses huit membres de mutualiser leurs ressources et leurs compétences pour mener des actions dans trois domaines principaux : la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition écologique. En s'appuyant sur les membres associés que sont la Confédération suisse et l'Etat français, le GLCT Grand Genève offre ainsi un lieu de collaboration aux Cantons de Genève et de Vaud, à la Région Auvergne – Rhône-Alpes, aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, à la Ville de Genève, à Région de Nyon et au Pôle métropolitain du Genevois français (qui regroupe Pays de Gex Agglomération, Thonon Agglomération, Annemasse Les Voirons Agglomération et les communautés de communes Terre Valserhône l'Interco, du Genevois, d'Arve et Salève, du Pays Rochois et de Faucigny-Glières).

Le Grand Genève, comme les autres grandes agglomérations européennes, est marqué par un phénomène de métropolisation, auquel le caractère transfrontalier ajoute un degré de complexité. La majorité des emplois et des fonctions métropolitaines à haute valeur ajoutée est concentrée dans le centre de l'agglomération et en particulier dans la partie suisse du Grand Genève. En parallèle, les périphéries de l'agglomération ont connu une urbanisation résidentielle soutenue qui a contribué au mitage du territoire et renforcé la dépendance à la voiture individuelle.

Bien que les Projets d'agglomération apportent des réponses concrètes aux enjeux de mobilité et d'urbanisation, des disparités demeurent, voire s'accroissent, entre centre et périphérie (accessibilité aux services et équipements publics, logements, équilibres socio-économiques).

C'est pour cette raison que les autorités du Grand Genève ont lancé, en 2023, la démarche «Métropolisation et équilibres territoriaux» pour identifier des leviers d'action complémentaires, mitiger les impacts et améliorer la cohésion sociale du bassin de vie transfrontalier.

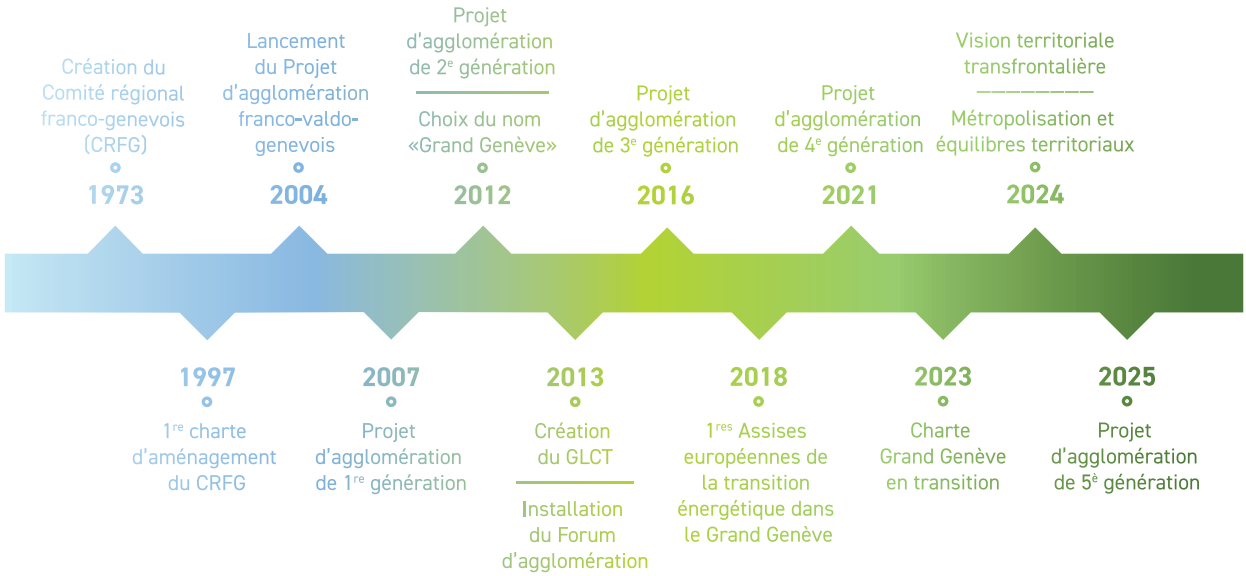

Dates-clés de la coopération transfrontalière du Grand Genève

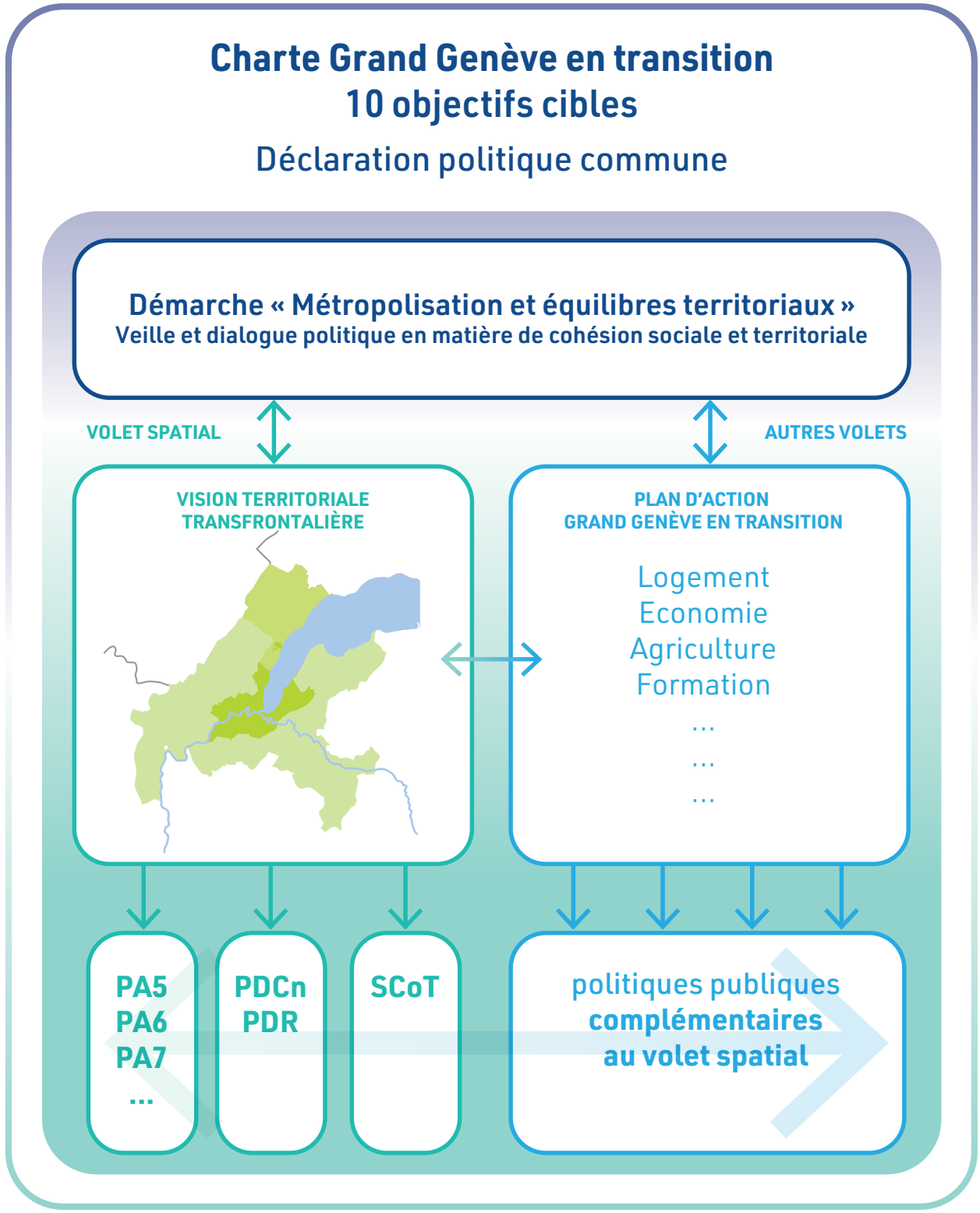

PDCn : Plan directeur cantonal
PDR : Plan directeur régional
SCoT : Schéma de cohérence territoriale

Articulation des démarches dans l'agglomération

L'organisation politique et technique du Grand Genève

Vingt-quatre élus, représentant à égalité les parties suisses et françaises, composent l'Assemblée, chargée de valider les orientations du Grand Genève. Réunie trois fois par an, coprésidée par le Canton de Genève, le Canton de Vaud et le Pôle métropolitain du Genevois français, elle témoigne du caractère franco-valdo-genevois de l'agglomération.

Le Bureau du GLCT Grand Genève est composé de huit élus, représentant chacun un membre du GLCT Grand Genève. Il se réunit 3 à 4 fois par an pour piloter les actions du GLCT Grand Genève et préparer les Assemblées.

Les Groupes de Travail Thématiques (GTT) réunissent les élus chargés des différentes thématiques au sein du Grand Genève et permettent un travail approfondi pour préparer les travaux du Bureau et de l'Assemblée. Il en existe trois, le premier est consacré à la mobilité, le deuxième à l'aménagement du territoire et le troisième à la transition écologique.

Pour prendre en compte les spécificités locales et intégrer les élus locaux aux travaux du Grand Genève, les Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA) sont les instances politiques territorialisées qui permettent des échanges pour les bassins de vie du Jura, du Rhône, de l'Arve et du Chablais.

Une fois par an, les Assises Transfrontalières des Elus réunissent les parlementaires genevois, vaudois et français ainsi que les élus locaux pour traiter de sujets transversaux et contribuer à une meilleure connaissance réciproque des enjeux du territoire.

Enfin, la société civile organisée est représentée par le Forum d'Agglomération qui participe aux travaux du Grand Genève et apporte son expertise.

1.Echanges sur la Vision territoriale transfrontalière (2023)

2. Assises transfrontalières des élus (2025)

© Antoine Methivier

© Gilles Bertrand

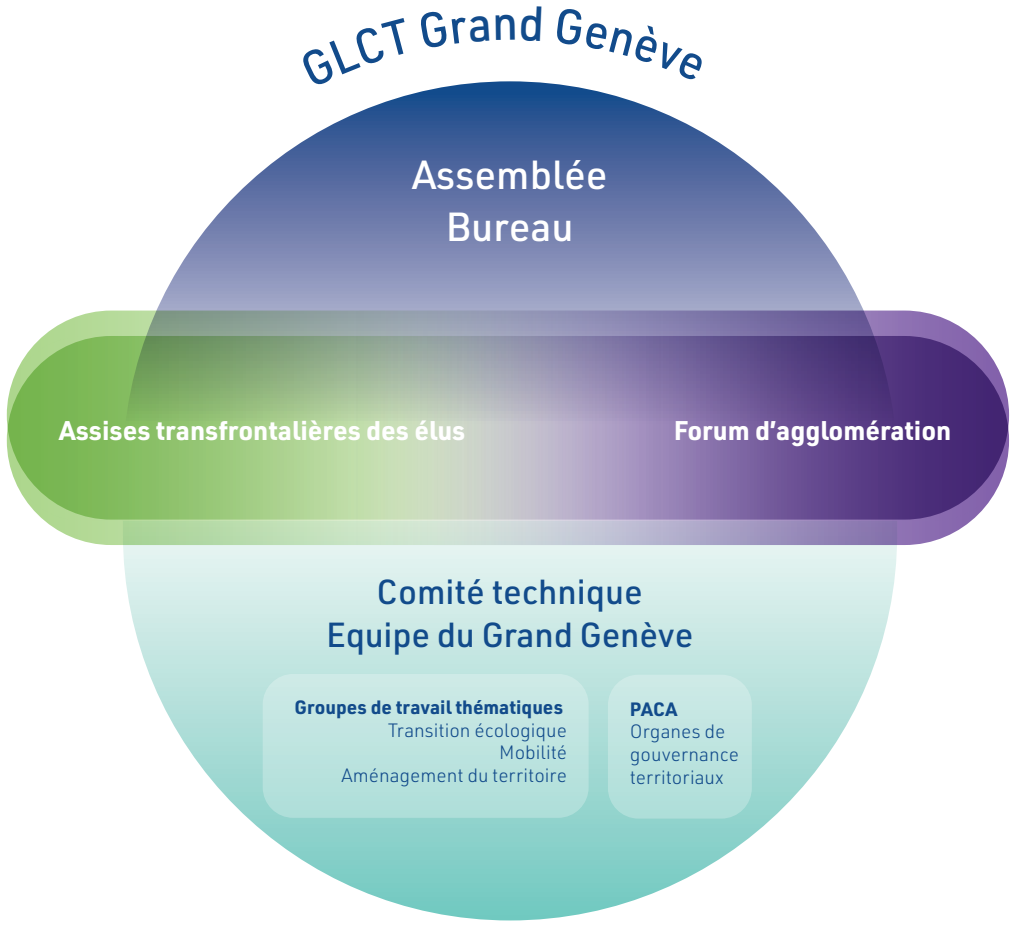

Schéma de gouvernance du GLCT Grand Genève

1. Signature de la Charte Grand Genève en transition (2023)

2. Visite dans le Grand Genève de demain (2023)

© Fabrio Chiffoni FCP Media Pro

Réaménagement de la route suisse, entre Bellevue et Genthod

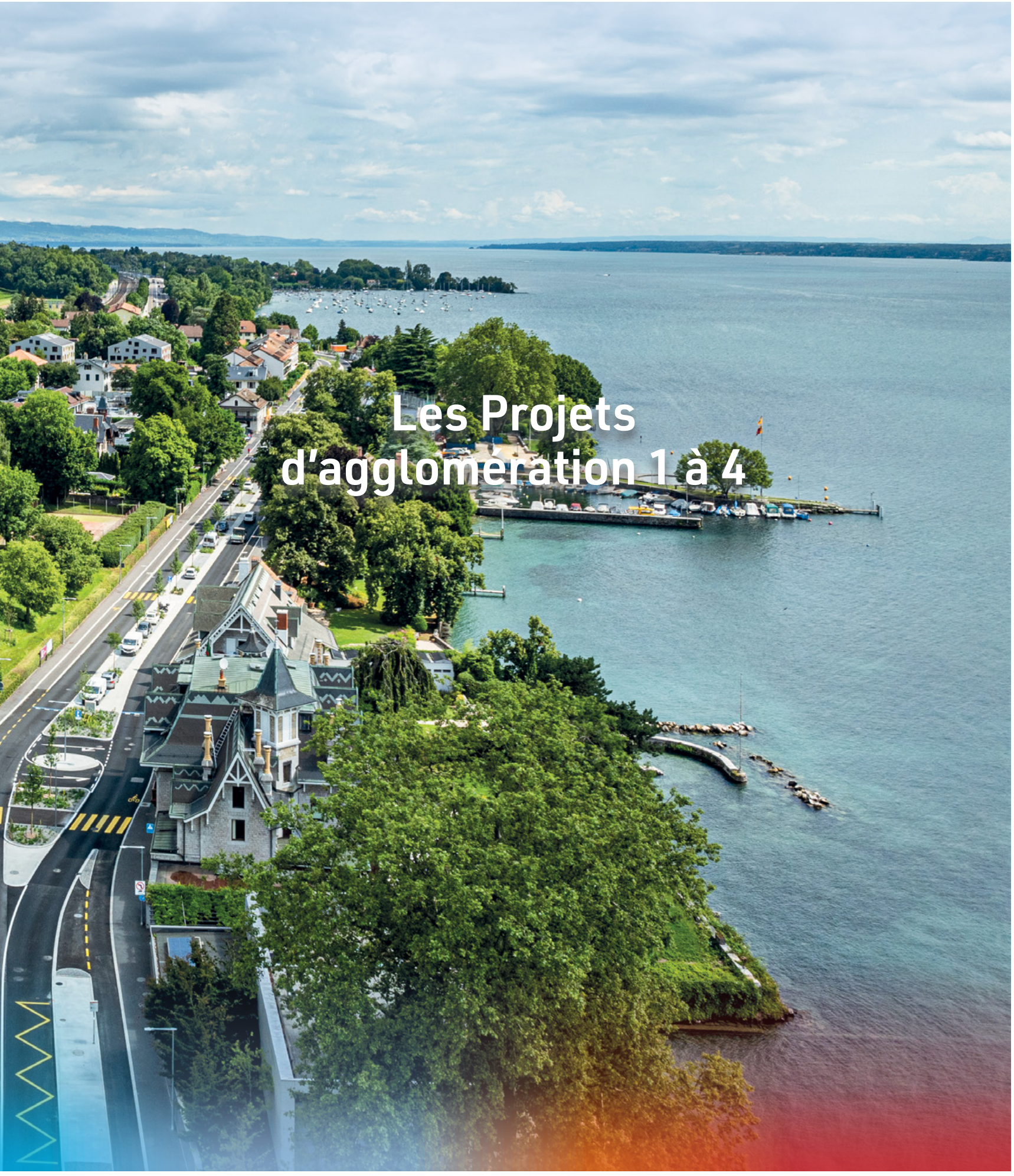

Les Projets d'agglomération 1 à 4

Les Projets d'agglomération 1 à 4

Depuis 2003, la Confédération suisse contribue aux Projets de transport dans les villes et agglomération, en veillant à la coordination urbanisation - transport et à la cohérence d'ensemble. Les Projets d'agglomération constituent un pilier important du développement territorial suisse et sont renouvelés tous les quatre ans. Pour les territoires, transport et urbanisation sont très liés : l'urbanisation génère de nouveaux besoins de déplacement et dans le développement des transports favorise la croissance urbaine. La Confédération suisse attend donc une planification coordonnée pour éviter la surcharge des infrastructures de mobilité, la dispersion du bâti et les atteintes à l'environnement.

Depuis 2007, quatre générations de Projets d'agglomération se sont succédé. En complétant la génération précédente, chaque nouveau Projet d'agglomération consolide le fonctionnement de l'agglomération. Depuis 2007, près de 400 mesures en matière d'urbanisation, de mobilité et d'environnement – paysage ont été portées par les maitres d'ouvrages des Projets d'agglomération du Grand Genève ! On y trouve de nombreuses réalisations concrètes, qui facilitent le quotidien des habitants : Léman Express, tramways, bus, pistes cyclables, nouveaux quartiers, espaces publics, espaces verts et naturels, etc.

Le Léman Express en gare de Lancy - Pont-Rouge : une concrétisation du Projet d'agglomération 1.

Le Projet d'agglomération 1

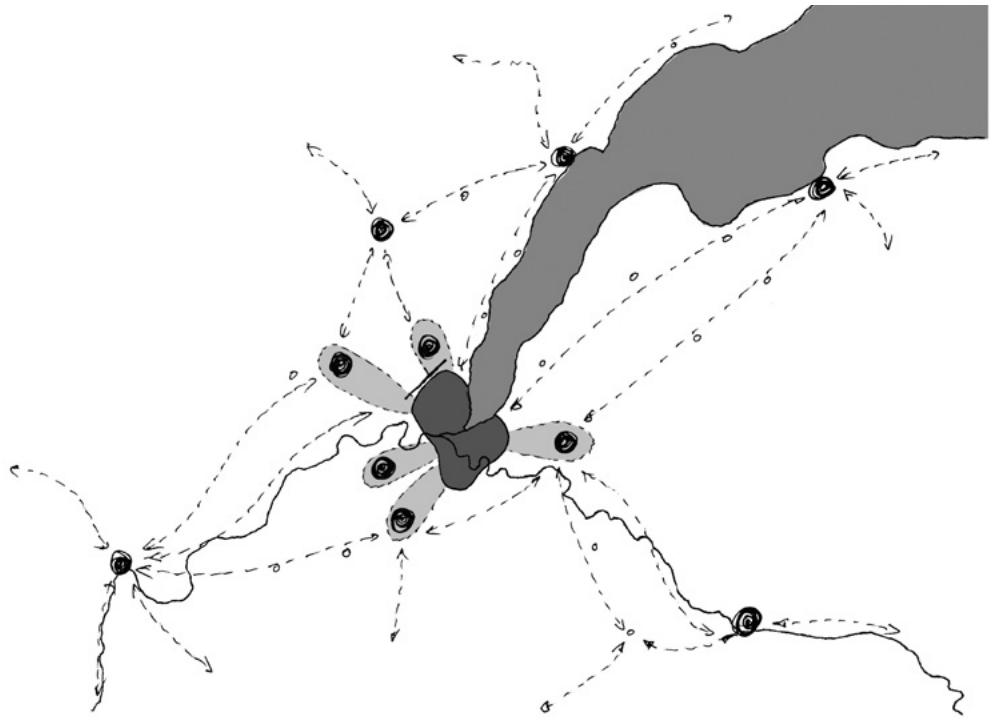

Le cœur d'agglomération et les centres régionaux

En 2007, le Projet d'agglomération 1 a permis aux partenaires de travailler ensemble pour la première fois autour du développement des principales infrastructures de transport : tramway Genève – Annemasse, bus à haut niveau de service de l'agglomération d'Annemasse, espaces publics des gares du Léman Express. Ces projets réalisés rencontrent un grand succès.

1. Espaces publics autour de la gare de Champel

© Etat de Genève

2. Prolongement du tramway vers Annemasse

© Gilles Berrand

Le Projet d'agglomération 2

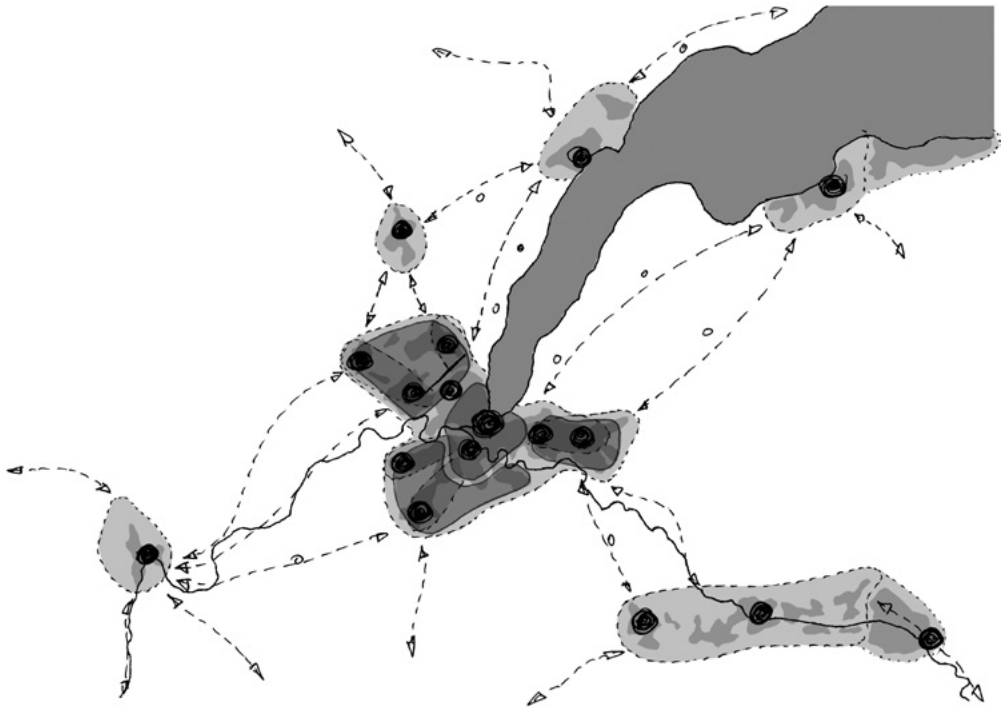

L'agglomération centrale transfrontalière et les agglomérations régionales

En s'appuyant sur les agglomérations régionales, le Projet d'agglomération 2 a poursuivi l'extension des réseaux de transport (bus et tramways) et a prévu la construction de la voie verte d'agglomération et du tramway entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois, aujourd'hui en cours de réalisation.

1. Aménagement de la route suisse RC1 entre Mies et Founex

2. Aménagement d'un bus à haut niveau de service (BHNS) à Ferney-Voltaire

© Swiss-fly Boris Bron

© Ville de Ferney-Voltaire

Le Projet d'agglomération 3

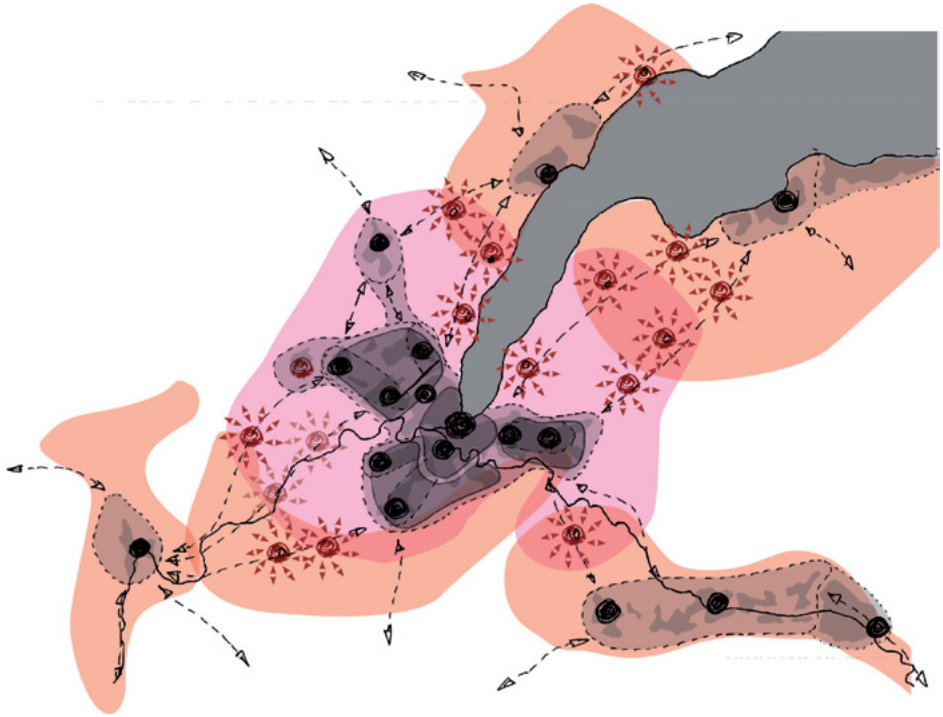

Les bassins de vie du Grand Genève

Le Projet d'agglomération 3 a été l'occasion d'affirmer un projet de territoire pour le Grand Genève pour mieux prendre en compte les spécificités des territoires, notamment les bourgs et villages. Il a développé les interfaces multimodales du Léman Express dans le Chablais et la vallée de l'Arve, le tramway entre la Place des Nations et le Grand-Saconnex et de nouveaux aménagements cyclables.

1. Espaces publics et P+R du pôle d'échange multimodal de Thonon-les-Bains

2. Electrification de la ligne de bus TOSA Carouge - aéroport

Le Projet d'agglomération 4

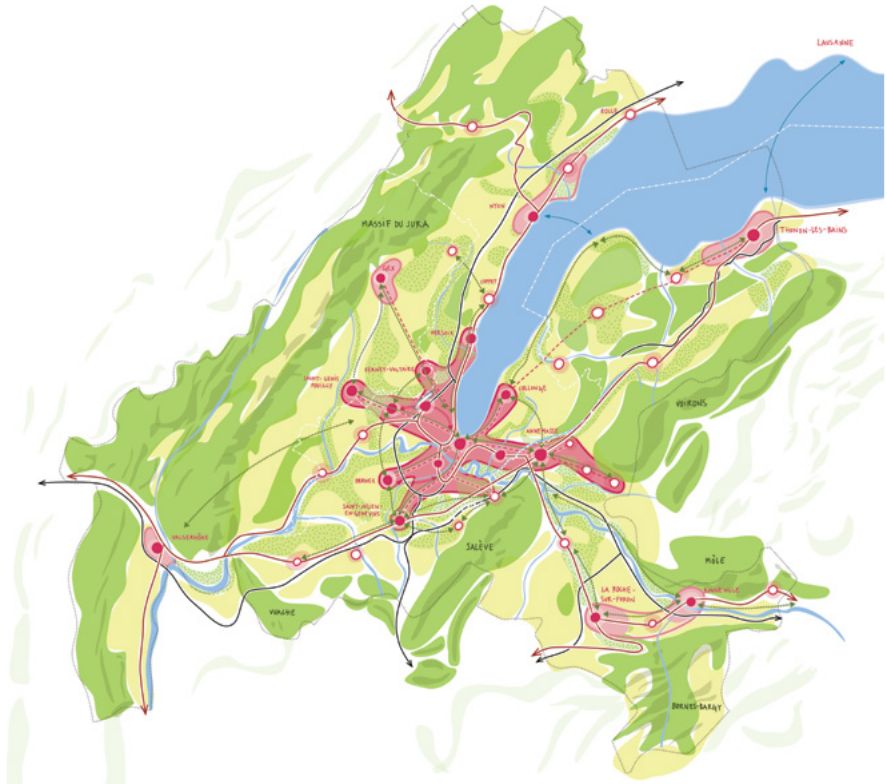

L'agglomération centrale transfrontalière et les agglomérations régionales

Le Projet d'agglomération 4 a renforcé la multimodalité en développant les réseaux de transports en commun, les modes doux et en sécurisant les arrêts. Il a permis deux nouvelles extensions de tramways transfrontaliers : Nations (Grand-Saconnex) - Ferney-Voltaire et Parc Montessuit - Perrier-Aubrac (Annemasse). Il prévoit également le réaménagement des espaces publics de la gare Cornavin.

1. Réaménagement de rues à Carouge en faveur des modes doux et transports publics

2. Voie verte Genève - Bernex (Avant-Projet 2024)

© Fcp Media Prod

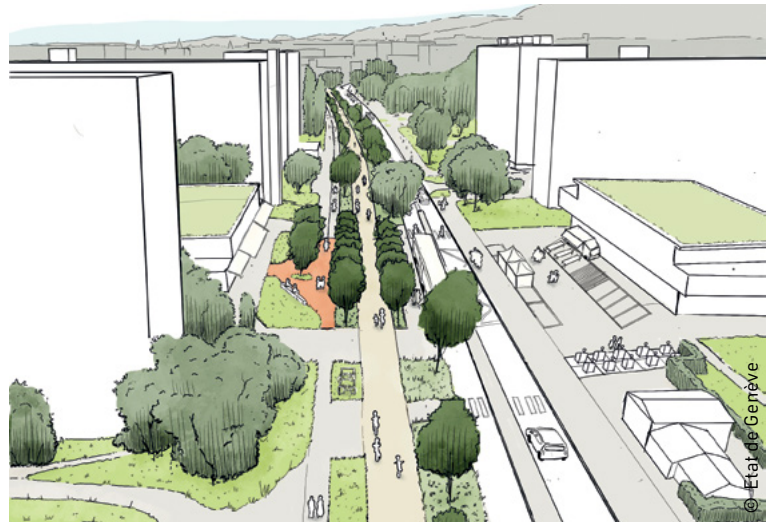

© Etat de Genève

Soudure du 1er rail du prolongement de la ligne de tram Genève - Annemasse (2025)

© CERN

Esplanade des particules et terminus de la ligne de tram 18

Le Projet d'agglomération 5

Le Projet d'agglomération 5

Le Projet d'agglomération 5 constitue un document pivot, une étape importante pour la structuration du Grand Genève. En effet, après 20 ans d'une vision d'ensemble consolidée petit à petit, l'urgence écologique, la Charte Grand Genève en transition et l'élaboration d'une Vision territoriale transfrontalière ont présidé à l'émergence d'une nouvelle vision d'ensemble pour les 25 années à venir.

Doté de cette vision d'ensemble renouvelée, le Projet d'agglomération 5 inaugure un nouveau cycle de planification. Celui-ci contribue aux objectifs de la politique fédérale pour les agglomérations tout apportant une réponse aux défis spécifiques du Grand Genève : transition écologique, croissance démographique et constitution d'un bassin de vie transfrontalier rééquilibré.

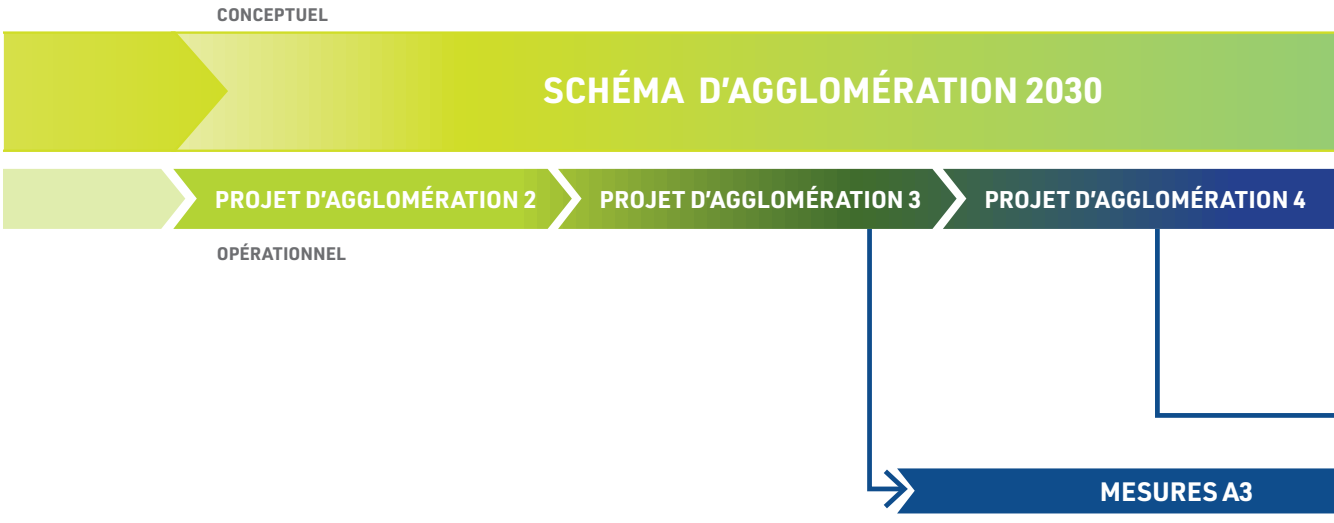

Le Projet d'agglomération, un outil au service du Projet de territoire

Sur le plan opérationnel, le Projet d'agglomération 5 met en œuvre des mesures B et C des générations précédentes, priorisées à l'aune de la Vision territoriale transfrontalière et identifie de nouvelles mesures directement issues de la vision d'ensemble et des stratégies subséquentes. Les prochaines générations du Projet d'agglomération opéreront une montée en puissance de l'opérationnalisation au gré de la maturation des mesures.

En s'appuyant sur une **analyse de la situation et tendances**, tous les quatre ans, les Projets d'agglomération défendent une **vision d'ensemble** de long terme, élaborent les **stratégies** adaptées pour atteindre cette vision, établissent les **besoins d'action** pour y parvenir, et précisent les **mesures à mettre en œuvre** à différents horizons pour les concrétiser.

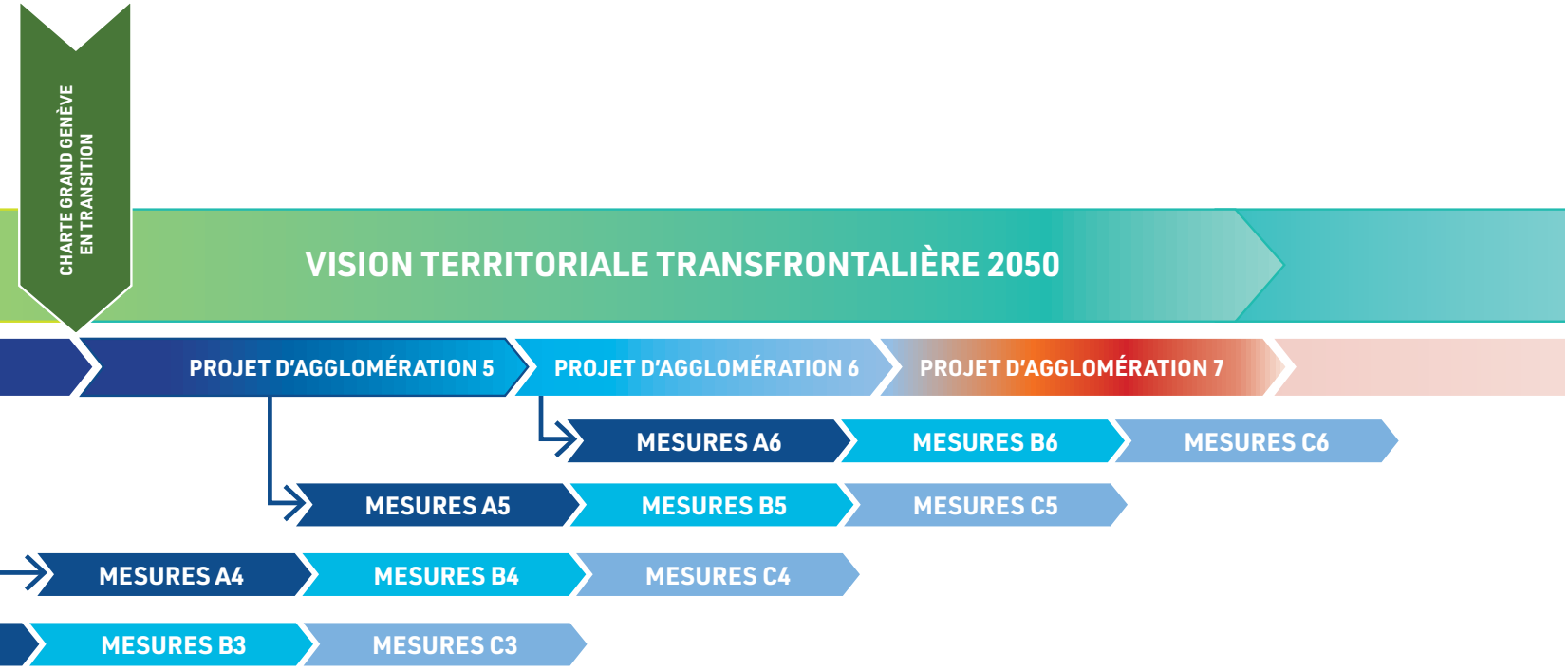

Analyse de la situation et des tendances

ENVIRONNEMENT – PAYSAGE

Le cadre environnemental, agricole et paysager du Grand Genève contribue à son attractivité mais subit les effets de la pression anthropique sur les espaces et ressources naturels.

Les espaces agricoles et naturels, après avoir connu une baisse importante lors des dernières années, voient la diminution de leurs superficies ralentir et se stabiliser, malgré des conflits d'usage et des pressions qui restent importantes. Les ressources naturelles restent sous l'influence conjuguée de la pression démographique et du changement climatique, en particulier dans les espaces bâtis qui connaissent des épisodes de stress hydrique, d'inondations et des phénomènes d'îlots de chaleur.

Afin de mettre en œuvre des mesures de préservation différenciées et adaptées, l'infrastructure écologique du Grand Genève permet de mieux connaitre la qualité effective et les services rendus par les milieux à la biodiversité, dans les espaces bâtis comme non bâtis.

L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols devraient continuer de ralentir, au bénéfice de la végétalisation des espaces publics, de l'amplification des cours d'eau, de l'amélioration de la qualité de l'air et plus généralement de la qualité de vie des habitants.

URBANISATION

Les cadres législatifs national et fédéral (ZAN et LAT) valorisent la densification urbaine, la mixité des usages et l'intensification des fonctions.

Le territoire repose sur une structure multipolaire, favorisant la croissance dans les secteurs urbanisés tout en précisant la hiérarchie des centralités : villes, bourgs, villages, hameaux. Le marché du logement reste très tendu, avec une construction qui progresse à Genève mais reste insuffisante face à la croissance démographique. L'emploi est dynamique mais le déséquilibre centre-périphérie accroît les besoins en mobilité.

Bien que les centres-villes soient bien équipés en services et équipements, un tiers de la population demeure mal desservi, ce qui rend difficile la ville des courtes distances. Face aux mutations du commerce; les projets ralentissent et la logistique, toujours très carbonée, manque d'espaces adaptés.

Enfin, les grands projets d'aménagement peinent à se concrétiser rapidement. Cependant, les zones de développement sont concentrées autour des axes de transport structurants, avec une forte volonté de préservation des espaces agricoles et naturels.

MOBILITÉ

La majorité des déplacements reste réalisée en transport individuel motorisé. Cette réalité masque des situations très contrastées selon les bassins de vie avec des déplacements multimodaux qui augmentent pour tous les motifs de déplacement.

Toute nouvelle offre ou infrastructure a un effet immédiat sur le report modal vers le vélo et les transports publics, notamment aux frontières. Le Léman Express, le tram d'Annemasse et la voie verte d'agglomération rencontrent un grand succès.

La fréquentation des transports publics et du réseau cyclable répond à l'offre mise en place malgré des infrastructures rapidement saturées, qui peine à suivre la forte progression de la demande et des interfaces multimodales qui doivent encore améliorer les transbordements.

La gestion et la sécurisation du trafic se poursuivent pour améliorer la cohabitation entre les différents modes. Le stationnement doit être coordonné de façon transfrontalière. Les services de mobilité et leur interconnexion doivent également être améliorés pour accompagner le changement.

La qualité des espaces publics reste perfectible, notamment en intégrant l'échelle piétonne. La prise en compte du changement climatique doit être poursuivie dans les projets de mobilité et de densification urbaine.La frontière constitue une véritable coupure en matière logistique avec pourtant des besoins de surfaces logistiques toujours accrus.

Alors que l'électrification du parc des véhicules commence à produire ses effets, le développement des services à la mobilité (covoiturage, autopartage, vélos libre-service etc.) contribue aussi à la décarbonation des mobilités.

Enfin, des nouvelles offres de transport public doivent faciliter les déplacements de périphérie à périphérie et délester ainsi les réseaux du centre de l'agglomération. De nouveaux développements ferroviaires doivent également émerger et se réaliser rapidement pour concrétiser la nouvelle Vision d'ensemble.

Vision d'ensemble du Projet d'agglomération 5

Après avoir construit, depuis quatre générations de Projet, un bassin de vie vert, multipolaire, compact, de proximités et transfrontalier, le Grand Genève s'engage pour une agglomération organisée autour du socle du vivant et d'une multipolarité rééquilibrée.

La Vision territoriale transfrontalière 2050, adoptée en 2024, fonde la Vision du Projet d'agglomération 5. Elle intègre la transition écologique en plaçant la préservation du socle du vivant au cœur des stratégies d'aménagement. Elle dessine une agglomération multipolaire rééquilibrée, où les espaces naturels et agricoles sont revitalisés, et où les ressources sont gérées de manière circulaire.

Le socle du vivant désigne l'ensemble des éléments essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la qualité de vie des habitants. Il comprend notamment la biodiversité, les cours d'eau, les forêts, les sols, l'infrastructure écologique, dans tout le Grand Genève et à toutes les échelles. Le Projet d'agglomération reconnaît ces éléments comme fondamentaux, à préserver et à intégrer aux stratégies, besoins d'actions et mesures. Le socle du vivant ne concerne pas uniquement les espaces naturels, mais aussi la manière dont ces espaces interagissent avec les infrastructures humaines.

L'agglomération multipolaire rééquilibrée repense la répartition des activités et des services dans le Grand Genève pour favoriser la qualité de vie et contribuer au bien-être de la population. Concrètement, cela signifie que les polarités coexistent et partagent leurs fonctions essentielles : habitat, emploi, commerces, services, équipements et mobilités. En veillant à la complémentarité des polarités, les besoins en déplacements se réduisent au bénéfice des bourgs, villages et petites villes, à condition que les modes doux soient sécurisés, les transports en commun renforcés et que l'offre locale en services et équipements soit garantie.

Cette nouvelle vision d'ensemble, qui place une agglomération multipolaire rééquilibrée dans le socle du vivant, prend également en compte la dimension transfrontalière et tangentielle, notamment en améliorant les infrastructures de mobilité entre les différents pôles urbains.

LAUSANNE
ROLLE
NYON
ÉVIAN-LES-BAINS
THONON-LES-BAINS
DIVONNE-LES-BAINS
GEX
JURA
COPPET
VERSOIX
DOUVAINE
VERRIGNIER
SAINT-GENIS POUILLY
FERNEY-VOLTAIRE
MACHILLY
BOGE-EN-CHABLAIS
COLLONGE
VOIRONS
PARIS
BERNEX
ANNEMASSE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
REIGNIER
VALSERHÔNE
MOLÉ
LA ROCHE-SUR-FORON
BONNEVILLE
CHAMONIX
RETORD
SALÈVE
VUACHE
ANNECY
LYON
BORNES-BARGY
PRIMAUTÉ DU SOCLE DU VIVANT :
PRÉSERVATION, REVITALISATION, RECONNEXION
Infrastructure écologique
Massif forestier
Cours d'eau
Espace agricole
AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE RÉ-ÉQUILIBRÉE :
RÉGÉNÉRATION, MISE EN RÉSEAU, CIRCULARISATION
Espace urbain
Ville
Bourg et petite ville
Village
Hameau en réseau
Réseaux
Liaison TIM suprarégionale
Car express
Liaison TP structurante inter-urbaine
Liaison TP structurante urbaine
Mode doux structurant sur voirie requalifiée
Liaison lacustre
Frontière franco-suisse

Stratégies et besoins d'action

Situation et tendances

Environnement-paysage

- Grandes entités paysagères
- Espaces agricoles
- Espaces ouverts
- Infrastructure écologique
- Réseau hydrographique
- Pression sur les espaces naturels et agricoles
- Mitage du territoire
- Nuisances sonores
- Polluants atmosphériques

Urbanisation

- Structure urbaine
- Logement
- Emploi
- Services et équipements
- Commerces et ICFF
- Démographie
- Sites prioritaires de développement urbain et axes urbains

Mobilité

- Déplacements multimodaux
- Flux aux frontières
- Transports publics
- Réseau cyclable et usage du vélo
- Marche et accessibilité universelle
- Stationnement
- Interfaces multimodales
- Sécurité du trafic
- Marchandises
- Electrification
- Services à la mobilité

Rapport principal **Chapitres 4 et 5**
Rapport PACA **Chapitres 1.1 / 2.1 / 3.1 / 4.1**

Vision d'ensemble

Primauté du socle du vivant

- Infrastructure écologique préservée
- Milieux naturels reconnectés
- Espaces bâtis et agricoles revitalisés

Agglomération multipolaire rééquilibrée

- Espaces urbains regénérés
- Pôles de l'agglomération connectés
- Ressources circularisées

Rapport principal **Chapitre 6**
Rapport PACA **Chapitres 1.2 / 2.2 / 3.2 / 4.2**

Besoins d'action

Primauté du socle du vivant

Préserver
BA1.01, BA1.02

Reconnecter
BA1.03

Revitaliser
BA1.04

Agglomération multipolaire rééquilibrée

Régénérer
BA2.01, BA2.02, BA2.03

Mettre en réseau
BA2.04, BA2.05, BA2.06, BA2.07, BA2.08, BA2.09, BA2.10

Rendre circulaire
BA2.11

Mettre en oeuvre la vision

BA3.01, BA3.02, BA3.03

Rapport principal **Chapitre 7**
Rapport PACA **Chapitres 1.3 / 2.3 / 3.3 / 4.3**

Stratégies sectorielles

Environnement-paysage

Préserver le socle du vivant du Grand Genève
EP01, EP02

Reconnecter les milieux naturels et revitaliser les espaces bâtis
EP03, EP04, EP05, EP06

Accompagner les projets et les réalisations
EP07

Urbanisation

Maîtriser l'occupation du sol pour préserver l'infrastructure écologique et conforter l'armature urbaine
U01, U02, U03, U04

S'appuyer sur la dynamique économique pour renforcer les fonctions de proximité et rééquilibrer les territoires
U05, U06, U07

Construire des milieux urbains denses de haute qualité pour protéger le cadre de vie de l'agglomération et accueillir la croissance démographique
U08, U09

Mobilité

Consolider le maillage multimodal à l'échelle de l'agglomération
M01, M02, M03, M04, M05, M06

Requalifier le réseau viaire et les espaces publics
M07, M08, M09, M10

Accompagner la transition numérique et énergétique de la mobilité
M11, M12

Stratégies transversales

T01, T02

Rapport principal **Chapitre 8**

Mesures

Environnement-paysage

Renaturation de cours d'eau / 6 mesures :
Ae5, Be5 et C5 : la Drize, l'Aire, la Géline, l'embouchure de l'Asse

Aménagement de parcs et espaces publics / 5 mesures :
Ae5, Be5 et C5 dont Site scolaire André-Chavanne, Grande Prairie et Parc des Charottons aux Cherpines, Parc des Evaux

Accompagnement de mesures infrastructurelles / 3 mesures :
Ae5 et C5 : accompagnement de l'A412, îlots de chaleur et Voie verte en rive gauche, Transition paysagère avec l'autoroute aux Cherpines

Urbanisation

Densification / 39 mesures
dont Nyon - Eysins - Prangins, Saint-Genis-Pouilly Porte-de-France, Grand-Saconnex

Mutation / 8 mesures
dont Saint-Julien-en-Genevois, PAV

Extensions engagées/ 3 mesures
Cherpines, Communaux d'Ambilly, Grands-Esserts

Mobilité

Mesures phares
Interfaces de Genève-Cornavin, Interface de Genève-Aéroport, Interface de Nyon, BHNS Saint-Genis-Pouilly

Mesures structurantes
Transports publics, interfaces multimodales, Voies vertes et axes forts vélo, Requalification d'axes routiers

Mesures PACA
17 mesures PACA A5, 9 mesures PACA B5, 3 paquets forfaitaires A5 et B5

Rapport principal **Chapitre 9**
Rapport PACA **Chapitres 1.4 / 2.4 / 3.4 / 4.4**

Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA)

Depuis le Projet d'agglomération 4, les PACA ont évolué vers des périmètres transfrontaliers, adossés à des bassins de vie et des couloirs de déplacements structurants. Ils tiennent également mieux compte de la structure naturelle et géographique du Grand Genève.

Les PACA identifient des opérations stratégiques, périmètres de projet, qui nécessitent une coordination renforcée entre les mesures mobilité, urbanisation, environnement, paysage pour améliorer l'efficacité globale du Projet d'agglomération.

PACA JURA

Il est marqué par la présence de grands attracteurs économiques (Aéroport, Nations Unies, CERN, ZIMEYSA) et de deux interfaces multimodales majeures de l'agglomération (Genève Cornavin et Genève Aéroport). De fortes disparités subsistent entre les communes desservies par le train, bien reliées entre elles et aux principales villes, et celles qui ne le sont pas. Ces dernières peinent à contenir l'usage de la voiture et à adapter leurs infrastructures au rythme soutenu de la croissance démographique.

PACA RHÔNE

Il abrite des pôles économiques majeurs comme le PAV, la ZIPLO ou Archparc ainsi qu'un réseau de transports publics dense, incluant le Léman Express et plusieurs lignes de tramway dans sa partie centrale. La saturation de la douane autoroutière de Bardonnex aux heures de pointe entraine des reports de trafic sur les réseaux secondaire générant des nuisances pour les habitants, appelant des réponses en matière de gestion du trafic et d'amélioration des alternatives à l'autosolisme.

PACA ARVE

Il se distingue par une forte activité industrielle et une présence agricole significative, avec des espaces naturels et de loisirs attractifs. La pression foncière et immobilière est intense, particulièrement sur la partie française, menaçant les espaces naturels et agricoles. Les infrastructures de transport, bien que développées, ne suffisent pas à répondre à la demande croissante, notamment pour les déplacements transfrontaliers.

PACA CHABLAIS

Il est caractérisé par une économie diversifiée et productive notamment dans sa partie française, des activités agricoles variées et un littoral lacustre attractif. Bien que desservi par le Léman Express il fait face à des défis liés à la saturation des réseaux aux heures de pointe et à la pression sur les terres agricoles et naturelles due à l'urbanisation croissante. La coordination entre les développements urbains et les infrastructures de mobilité reste un enjeu majeur pour préserver la qualité de vie et l'environnement.

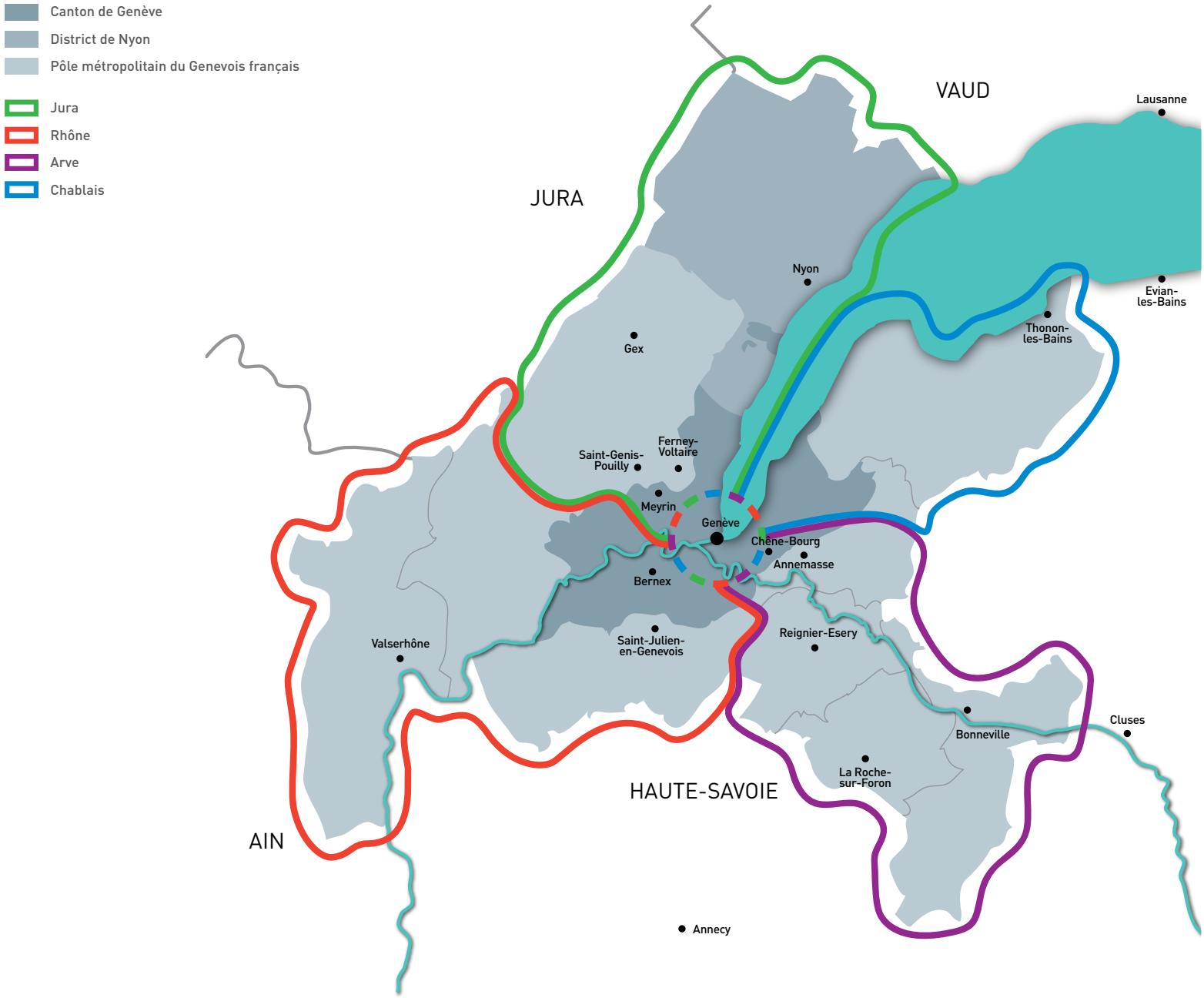
Canton de Genève
District de Nyon
Pôle métropolitain du Genevois français
Jura
Rhône
Arve
Chablais
VAUD
Lausanne
JURA
Nyon
Evian-
les-Bains
Thonon-
les-Bains
Gex
Saint-Genis-
Pouilly
Ferney-
Voltaire
Meyrin
Genève
Chêne-Bourg
Annemasse
Bernex
Valserhône
Saint-Julien-
en-Genevois
Reignier-Esery
Bonneville
Cluses
La Roche-
sur-Foron
HAUTE-SAVOIE
AIN
Annecy

Mesures

Le Projet d'agglomération de 5e génération du Grand Genève comprend 76 mesures de mobilité avec demande de cofinancement fédéral en priorité A et B (y compris mesures des paquets forfaitaires), représentant un investissement total de 792 MCHF.

Priorité A5 (2028-2032)	**536.1 MCHF**
27 mesures individuelles	**440.6 MCHF**
1 paquet de 17 mesures forfaitaires Mobilité douce	**52.5 MCHF**
1 paquet de 12 mesures forfaitaires Sécurité/valorisation de l'espace routier	**43.0 MCHF**
Priorité B5 (2032-2036)	**255.9 MCHF**
15 mesures individuelles	**241.0 MCHF**
1 paquet de 5 mesures forfaitaires Mobilité douce	**14.9 MCHF**
Total des mesures avec demande de cofinancement fédéral	**792.0 MCHF**

En outre, il comprend 19 mesures sans demande de cofinancement fédéral en priorité Ae et Be, représentant un investissement total de 519.2 MCHF.

Priorité Ae5 (2028-2032) - 13 mesures individuelles	**404.6 MCHF**
Priorité Be5 (2032-2036) - 6 mesures individuelles	**114.6 MCHF**
Total des mesures sans demande de cofinancement fédéral	**519.2 MCHF**

Les mesures phares sont les mesures principales du Projet d'agglomération 5 avec des effets à l'échelle du Grand Genève :

- Mesures liées au bus à haut niveau de service bus à haut niveau de service (BHNS) Genève – Saint-Genis-Pouilly
- Mesures liées à l'interface multimodale de Genève Cornavin
- Mesures liées à l'interface multimodale de Genève – Aéroport
- Mesures liées à l'interface multimodale de Nyon.

Les mesures phares s'articulent avec des mesures structurantes (réseaux transport public, interfaces multimodales, voies vertes d'agglomération, axes forts cyclables) et des mesures d'échelle PACA qui répondent à des besoins d'actions locaux.

Enfin, le Projet d'agglomération de 5e génération liste 95 mesures de priorité C. Ces mesures sont pleinement cohérentes avec la vision d'ensemble et répondent aux besoins d'action à long terme de l'agglomération.

Le Projet d'agglomération 5 compte en outre 50 mesures d'urbanisation. Elles recensent les opérations d'aménagement urbain les plus importantes, opérations de plus de 50 logements ou 5'000 m² de surface brute de plancher économique, et leur réalisation s'étendra sur les horizons A, B et C du Projet d'agglomération. Ces mesures sont coordonnées avec les mesures mobilité de la cinquième génération, dont elles renforcent et optimisent l'efficacité. Elles concentrent l'essentiel des capacités d'accueil et intensifient les espaces urbains, tout en préservant les espaces naturels, forestiers et agricoles. Les mesures d'urbanisation veillent à la densification préférentielle à proximité des transports publics structurants des gares et des interfaces multimodales et garantissent l'évolution qualitative des pôles d'activités métropolitains.

15 mesures Environnement-Paysage sont présentées dans le cadre du Projet d'agglomération 5. Elles visent la restauration de fonctionnalités biologiques, la création ou la requalification d'espaces publics verts en lien avec des projets urbains de grande ampleur ou avec des infrastructures de mobilité et l'adaptation aux changements climatiques. La plupart combinent plusieurs de ces objectifs.

Toutes les mesures d'horizon A et B ont fait l'objet d'un questionnaire complété par les maîtres d'ouvrage pour évaluer leur contribution environnementale à la nouvelle vision d'ensemble.

Carrefour Porte de France à Saint-Genis-Pouilly

Liste des mesures du Projet d'agglomération 5 avec contribution fédérale – Réalisation à l'horizon A : 2028- 2032

Mesures	Numéro	Nom de la mesure	Typologie	Territoire	Montant
MESURE PHARE	32-2-24	Construction de la nouvelle interface multimodale de l'aéroport international de Genève	Interface multimodale	Genève	57.9 MF
	33-37	Aménagement d'un axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France	Transport Public route	France	27.3 MF
	33-38	Construction d'une nouvelle interface multimodale à Porte de France en lien avec l'aménagement de l'axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin	Interface multimodale	France	24.4 MF
MESURE STRUCTURANTE	12-29	Création d'aménagements et de rabattements MD sur la RC 11 entre Crassier et Eysins	Mobilité douce	Vaud	9.7 MF
	12-56	Requalification de la route Suisse (4e étape) : tronçon Perroy (hors localité)	Sécurité de l'espace routier	Vaud	9.1 MF
	12-76	Aménagement d'un axe fort vélo entre Genève et Versoix en complément de la voie verte Genève-Versoix sur domaine public cantonal	Mobilité douce	Genève	22.4 MF
	14-26	Première étape pour la priorisation des transports publics sur la RD1201, en rabattement sur le tramway Saint-Julien – Genève	Transport Public route	France	24.1 MF
	16-50	Priorisation des transports publics sur voiries et aménagements d'interfaces multimodales transports publics - modes doux sur l'axe 1005 Thonon-Genève	Transport Public route	France	13.6 MF
	33-40	Aménagement d'un axe fort vélo entre Genève et St-Genis-Pouilly (tronçon Genève – Meyrin) en complément de la voie verte d'agglomération	Mobilité douce	Genève	22.3 MF
	36-1-36	Aménagement d'un axe fort vélo transfrontalier entre Genève et Reignier passant par la douane de Thônex-Vallard	Mobilité douce	Transfrontalier	8.7 MF
MESURE PACA	12-58	Création d'une liaison MD entre Vich et Gland	Mobilité douce	Vaud	4.9 MF
	12-61	Requalification de la route de Suisse (5e étape) : tronçon Rolle (en localité), et route de Gilly	Sécurité de l'espace routier	Vaud	7.4 MF
	12-71	Création d'aménagements cyclables sur la RC24 entre Nyon et Duillier	Mobilité douce	Vaud	21.8 MF
	12-79	Aménagements pour les MD sur la route de l'Etraz tronçon Biolay - Mies	Mobilité douce	Genève	7.0 MF
	16-52	Continuités et rabattements cyclables sur l'axe 1005 Thonon-Genève	Mobilité douce	France	17.6 MF

Mesures	Numéro	Nom de la mesure	Typologie	Territoire	Montant
MESURE PACA	30-28	Première étape de requalification de l'avenue de la Praille et de création des espaces publics du quartier de l'Etoile (PAV)	Sécurité de l'espace routier	Genève	10.2 MF
	30-62	Réaménagement multimodal et des espaces publics de la rue J.-Grosselin et du boulevard des Promenades (PAV): première étape	Sécurité de l'espace routier	Genève	15.5 MF
	30-78	Electrification de la flotte des Transports publics genevois (TPG)	Electrification	Genève	29.4 MF
	30-85	Aménagement de 50 Pôles de Mobilité sur le territoire du Grand Genève	Interface multimodale	Genève	0.4 MF
	30-90	Amélioration de la gestion du trafic pour les TP et MD en accompagnement de l'extension de la zone 2 LMCE	Gestion du trafic	Genève	10.0 MF
	34-26	Réaménagement de la place des Deux-Eglises et de la rue des Bossons entre la Place des Deux-Eglises et l'avenue du Gros-Chêne	Sécurité de l'espace routier	Genève	8.2 MF
	34-33	Aménagements pour la desserte TP et MD de la nouvelle zone industrielle des Rouettes	Transport Public route	Genève	2.6 MF
	35-26	Réaménagement du Pont de Lancy en faveur des TP et MD sur l'itinéraire de la ceinture urbaine, préfigurant un tram tangentiel et un axe fort vélo	Transport public route	Genève	32.8 MF
	35-33	Amélioration de l'itinéraire MD et des aménagements paysagers le long de la route de St-Julien entre Lancy-Bachet et Grange-Collomb	Mobilité douce	Genève	10.3 MF
	36-1-33	Réaménagement de la route de Chêne entre le chemin de Grange-Canal et le chemin de la Montagne	Sécurité de l'espace routier	Genève	21.9 MF
	36-2-22	Mise en site propre de la ligne 6 de la TAC et prolongement transfrontalier au P+R Sous-Moulin à Thônex	Transport Public sur route	France	12.8 MF
	38-8	Rabattement modes doux vers les interfaces multimodales de Bonneville : création de perméabilités sous le réseau ferré et sur l'Arve	Mobilité douce	France	9.9 MF
	50-5	Paquet de 17 mesures avec contribution forfaitaire "Mobilité douce"	Mobilité douce	Grand Genève	52.5 MF
	50-6	Paquet de 12 mesures avec contribution forfaitaire Valorisation / Sécurité de l'espace routier	Sécurité de l'espace routier	Grand Genève	43.0 MF

Perspectives

Le Projet d'agglomération 5 est une étape décisive dans la planification et le développement du Grand Genève : il s'inscrit dans une dynamique de coopérations renforcées pour répondre aux défis du territoire et pose les bases d'une Vision territoriale transfrontalière 2050 pour répondre aux défis actuels et futurs.

PRIORITÉS DU PROJET D'AGGLOMERATION 5

Les priorités du Projet d'agglomération 5 sont claires : préserver et reconnecter les milieux naturels, revitaliser les espaces bâtis et agricoles, renforcer la multipolarité de l'agglomération.

En matière d'environnement - paysage, il s'agit de concrétiser l'infrastructure écologique en amplifiant les espaces dédiés à la biodiversité, aux abords des cours d'eau et dans les espaces urbains notamment.

En matière d'urbanisation, l'occupation des sols et la densification sont des enjeux majeurs pour accueillir le dynamisme de l'agglomération et préserver l'infrastructure écologique.

En matière de mobilité, la consolidation et le renforcement du maillage multimodal de l'agglomération doit se poursuivre et s'accélérer.

PROCHAINES ÉTAPES : HORIZONS 2030, 2040, ET 2050

Des étapes intermédiaires se dessinent pour concrétiser la Vision 2050. Elles assurent une transition vers une agglomération plus durable et plus résiliente.

Horizon 2030 : Consolider et réaliser

- Consolider les mécanismes de gouvernance et de concertation pour une coordination plus efficace entre partenaires suisses et français.
- Améliorer l'intégration des enjeux environnement dès la conception des mesures (Mesures C du projet d'agglomération 5 et mesures des prochaines générations)
- Mettre en œuvre les projets structurants de mobilité
- Identifier et développer progressivement les nouveaux secteurs prioritaires de densification vers l'intérieur
- Mettre en place les indicateurs de suivi et d'évaluation pour ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

Horizon 2040 : Développer et amplifier

- Poursuivre le développement des infrastructures de transport, notamment ferroviaires et cyclables, pour renforcer la multipolarité de l'agglomération.
- Accélérer les projets de revitalisation des espaces urbains pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de la population croissante.

- Intensifier les actions en faveur de la transition écologique, notamment en matière de gestion des ressources et de réduction des émissions de CO_2.

- Renforcer les partenariats, maximiser les synergies, pour approfondir les collaborations transfrontalières tout en optimisant les ressources disponibles.

Horizon 2050 : Vision d'ensemble réalisée

En 2050, l'agglomération multipolaire, durable et résiliente sera une réalité :

- Les projets structurants seront achevés, notamment en matière d'infrastructures structurantes de mobilité et d'urbanisation pour une agglomération plus équilibrée et mieux connectée.

- Le socle du vivant sera préservé et les milieux naturels reconnectés, avec une gestion durable des espaces agricoles et des ressources.

- La mobilité de l'agglomération sera durable, avec une réduction significative de la dépendance aux véhicules individuels motorisés et une augmentation de l'usage des transports publics et des modes doux.

- L'innovation dans tous les secteurs a assuré l'adaptabilité du territoire face aux évolutions socio-économiques et environnementales.

VERS UNE AGGLOMÉRATION DURABLE ET RÉSILIENTE

Le cinquième Projet d'agglomération du Grand Genève ouvre la voie à une agglomération capable de répondre aux défis actuels et futurs. Il porte une vision ambitieuse, qui nécessitera des efforts soutenus et une collaboration étroite entre tous les acteurs du Grand Genève.

Ensemble, nous pouvons construire un territoire ou qualité de vie, préservation de l'environnement et attractivité économique sont en harmonie.

Ce Projet d'agglomération est plus qu'un document de programmation, c'est une feuille de route pour l'avenir de notre territoire. Il nous invite à repenser notre manière de vivre, de nous déplacer et de consommer pour tenir compte des limites de notre planète et des besoins de toutes les générations. Il nous offre l'opportunité de façonner un avenir meilleur pour notre territoire et ses habitants, avec un Grand Genève plus durable, plus résilient et plus solidaire.

© Serge Fruehauf

Espaces publics autour de la gare Lancy-Bachet

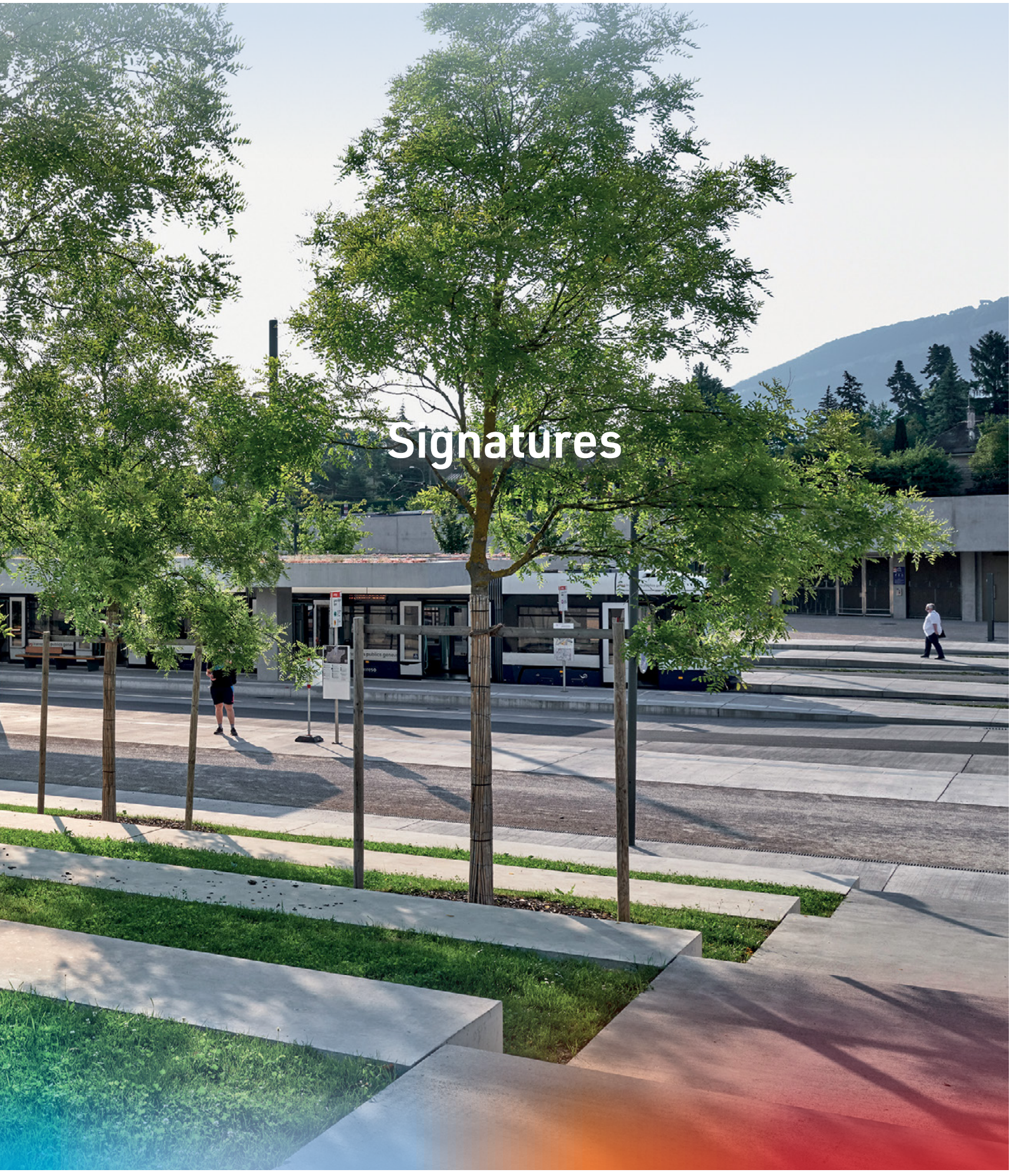

Signatures

Signatures

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE	Antonio HODGERS *Conseiller d'Etat* *Département du territoire*	
CANTON DE VAUD	Christelle LUISIER BRODARD *Présidente du Conseil d'Etat* *Département des finances,* *du territoire et du sport*	
VILLE DE GENÈVE	Alfonso GOMEZ *Conseiller administratif* *Département des finances,* *de l'environnement et* *du logement*	
RÉGION DE NYON	Frédéric MANI *Président*	

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Fabrice PANNEKOUCKE
Président

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Martial SADDIER
Président

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Jean DEGUERRY
Président

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Christian DUPESSEY
Président

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

CONTRIBUTEURS

L'ÉQUIPE GRAND GENÈVE

Ludovic ANTOINE, Matthieu BARADEL, Inès BAUDRY, Frédéric BESSAT, Carine BIGNON, Ingrid CARINI, Doruntina ELSHANI, Laure FABIANI, Hervé FAUVAIN, Marc GENIX, Annina HIRSCHI-WYSS, Nathan HOUSSIN, Prisca HOANG-VAN, Mathieu IGLESIAS, Sébastien JERDELET, Charlotte LE GOUIC, Louca LERCH, Thomas LINCHET, Thierry MAEDER, Yvan MOGLIA, Lionel PELUD, Laetitia PICARD, Anne PONCHON, Güner SENGUL-JURANVILLE, Emilie STAUB, Sylvie VARES, Joël VETTER, Hervé VILLARD, Cécilia VIRET, Ghislaine WILLEMIN

LE FORUM D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GENÈVE ET SA COMMISSION PA5

LE COMITÉ TECHNIQUE, LES PARTENAIRES ET MAÎTRES D'OUVRAGE DU GRAND GENÈVE

LES MANDATAIRES

Productions cartographiques : Carole LANOIX et TOPOMAT
Indicateurs et valeurs-cibles : MICROGIS
Assistance à maîtrise d'ouvrage : TRANSITEC & BHP RAUMPLAN
Graphisme et mise en page : Fany HEMIDI & Yan RUBIN

© CERN

www.grand-geneve.org/pa5

GLCT GRAND GENÈVE – République et canton de Genève – Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3964 – 1211 Genève 3
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE – T +41 (0)22 546 73 40 – grand-geneve@etat.ge.ch
RÉGION DE NYON – T +41 (0)22 361 23 24 – info@regiondenyon.ch
PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS – T +33 (0)4 50 04 54 08 – infos@grand-geneve.org

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

GENEVOIS FRANÇAIS Pôle métropolitain

Région de Nyon

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

le canton de vaud

VILLE DE GENÈVE

haute savoie le Département

AIN le Département